

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Date de la convocation : 21/03/2023

Membres : 10

Pour : Contre : Abstention :

Présents : .

Absents excusés :

Pouvoir de

Secrétaire de séance :

Séance du 31 mars 2023 à 18 heures

Monsieur le Président a quitté la salle pour permettre au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Rose-Marie CESARI délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par M. BARTOLI Jean-Jacques, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENTS		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES Ou DEFICITS	RECETTES Ou EXCEDENTS	DEPENSES Ou DEFICITS	RECETTES Ou EXCEDENTS	DEPENSES Ou DEFICITS	RECETTES Ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		531 040.08		106 117.23		637 157.31
Opérations de l'exercice	482 721.23	626 133.83	396 479.87	481 611.26	879 201.10	1 107 745.09
TOTAUX	482 721.23	1 157 173.91	396 479.87	587 728.49	879 201.10	1 744 902.40
Résultats de clôture						
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	482 721.23	1 157 173.91	396 479.87	587 728.49	879 201.10	1 744 902.40
RESULTATS DEFINITIFS		674 452.68		191 248.62		865 701.30

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Résultats reportés					
Opérations de l'exercice					
TOTAUX					
Résultats de clôture					
Reste à réaliser					
TOTAUX CUMULES					
RESULTATS					
DEFINITIFS					

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° membres ayant signé le registre des délibérations :

Le Président,

Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture,
Et de sa publication le